

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	27

Vote
REJETEE
Pour : 5 Contre : 22 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 25 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 19/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 19/11/2025.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : Mme CHAUVEAU Cécile, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINÉ Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, M. HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, M. TAUPIN Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mmes BERTHE Isabelle donne procuration à M. HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne procuration à M. FOUCHARD Stéphane, MASSE Karine donne pouvoir à MORGANT Nathalie, RENAUT Martine donne procuration M. BACHELIER Jean-Christophe et M. HUREAU Laurent donne pouvoir à M. TAUPIN Laurent.,

Absentes : Mme PAQUIER Monique, Mme TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. Denis HERRAUX

DEL2025-087 – Projet de piscine communautaire – question relative à la création d'un bassin de nage sur le site de l'ancienne piscine à Brette-les-Pins

Rapporteur : M. ROUANET Nicolas

Le groupe de travail sur le projet de piscine communautaire a posé 2 priorités pour cet équipement en Sud-Est Manceau (savoir-nager et santé) et a défini le format à étudier : un bassin simple de nage, de 25 m de longueur, chauffé, ouvert à l'année donc couvert pour la pratique du "savoir nager" et les activités liées à la santé.

Les résultats de l'étude budgétaire de cet équipement sont les suivants :

Investissement de départ :

- Coût de démolition : 500 000 €.
- Coût de construction : 2 650 000 € à 3 125 000 €.

Fonctionnement annuel :

- Reste à charge compris entre 600 000 € et 942 000 € (hors inflation entre 2025, moment de l'étude, et 2030, date d'ouverture).

Au regard de ces informations, il est proposé au vote des membres du conseil communautaire de se prononcer sur la question suivante :

Pour un coût d'investissement de 3 150 000 € estimés au minimum et d'un coût de fonctionnement de 600 000 € à 942 000 €, souhaitez-vous que la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau porte le projet de création et de fonctionnement d'un bassin simple de nage, couvert, chauffé, ouvert à l'année pour favoriser le "savoir nager" et les activités liées à la santé sur le site de l'ancienne piscine de Brette-les-Pins ?

Il n'est pas prévu de formalisme particulier pour le vote qui se déroulera par conséquent à main levée, sans indication nominative au procès-verbal du sens des votes. Toutefois, il est rappelé que deux autres modes de scrutin peuvent être décidés sous conditions en vertu des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales :

- le scrutin public au terme duquel chaque conseiller est appelé à formuler à haute voix le sens de son vote, peut être demandé par au moins 1/4 des membres présents. Le procès-verbal en porte alors mention.
- le scrutin secret se déroule par bulletins écrits sur demande d'au moins 1/3 des membres présents.

En cas de concomitance de demandes de scrutins public et secret, le scrutin secret l'emporte si les conditions de validité sont réunies.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **SE PRONONCE CONTRE** le projet de création et de fonctionnement d'un bassin simple de nage, couvert, chauffé, ouvert à l'année pour favoriser le "savoir nager" et les activités liées à la santé sur le site de l'ancienne piscine de Brette-les-Pins.

Projet rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 25/11/2025



Le Président,
M. Nicolas ROUANET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20251125-DEL2025-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025



Le secrétaire de séance,
M. Denis HERRAUX